Le 1er juin 2020

PROCÈS-VERBAL de la sept cent quatre-vingt-sixième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Madame la conseillère Nancy D'Amour et messieurs les conseillers Luc Verner, Martin Proulx, Luc Prud'Homme, Martin Prescott , et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Louis-Seize.

2020-06-1680 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 , le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU que le gouvernement a renouvelé l'état d'urgence sanitaire depuis 23 mars 2020;

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence ;

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-1681 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 soit adopté tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-1682 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 642 781.97 $ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-20-05, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec

PAGE 4 (Chèques)		240 469.32 $
PAGE 6 (Prélèvements)		60 017.32 $
Quote-Parts MRC et frais bancaires		149 801.44 $
SALAIRE DU		
	2 avr. 2020	15 867.15 $
	9 avr. 2020	16 613.17 $
	16 avr. 2020	17 454.45 $
	23 avr. 2020	17 023.25 $
	30 avr. 2020	16 954.90 $
REMISE PROVINCIALE (Avril)		57 238.67 $
REMISE FÉDÉRALE (Avril)		23 550.47 $
	SOUS-TOTAL	**614 990.14 $**
	CONSEIL (Mai)	8 917.78 $
	POMPIERS (Avril)	16 353.92 $
	PR (Avril)	2 520.13 $
TOTAL		**642 781.97 $**

Adoptée à la majorité

2020-06-1683 Autorisation d'une dépense pour l'achat de divers équipements

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget d'investissement pour l'achat de de divers équipements de bureau et de communication ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise les dépenses pour l'acquisition des équipements suivants (taxes nettes incluses) :

- 3 postes de travail informatiques et un ordinateur portable 4857,89 $
- Une Licence Accès Cité Territoire incluant JMap 1979,01 $
- Nouvelle enseigne murale mairie 2464,45 $

Les fonds à cette fin seront pris au fonds de roulement pour être remboursé sur 5 ans à compter de 2020.

Adoptée à la majorité

2020-06-1684 Reddition de comptes – Ministère des Transports du Québec

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 237 511 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le Conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le Conseiller **Luc Verner**

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la Municipalité de L'Ange-Gardien (Outaouais) informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à la majorité

2020-06-1685 Autorisation de signer une lettre d'entente avec le SCFP – section locale 4394

ATTENDU QUE M. André St-Amour, employé col-bleu de la Municipalité, souhaite se prévaloir des dispositions prévues aux articles 27.01 à 27.07 de la convention collective en vigueur concernant le programme de retraite progressive ;

ATTENDU QUE M. St-Amour aimerait réduire sa semaine de travail à 2 jours à compter du mois courant ;

ATTENDU QUE l'article 27.03 prévoit que la prestation de travail doit normalement être de trois (3) ou quatre (4) jours par semaine mais que cette prestation peut varier moyennant entente avec l'employeur ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la demande de retraite progressive à deux jours semaines formulée par M. André St-Amour et applicable à compter du présent mois.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité la lettre d'entente à intervenir avec le SCFP – section locale 4394, concernant cette demande.

Adoptée à la majorité

2020-06-1686 Autorisation de procéder à la location d'une nouvelle camionnette

ATTENDU QUE le contrat de location de la camionnette Ford F250 2016 du service des travaux publics arrive à échéance en juin prochain ;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer la dite camionnette par une nouvelle ;

ATTENDU QU'un modèle F350 serait mieux adapté aux besoins des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la location d'une nouvelle camionnette Ford F350 pour une durée de 48 mois pour la somme de 1 121.18 $ par mois taxes incluses, en remplacement de la camionnette Ford F250 2016.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-32010-515 « location de véhicule – voirie ».

Adoptée à la majorité

2020-06-1687 Autorisation de procéder à l'embauche d'un employé col bleu temporaire

ATTENDU QUE dans sa résolution 2020-04-1656, ce Conseil a autorisé l'embauche de deux nouveaux cols bleus saisonniers tel que prévu au budget pour la saison en cours ;

ATTENDU QUE l'entrée en poste d'un des deux cols bleus embauchés est retardée pour des raisons personnelles ;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une subvention salariale pour ces embauches ;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles pour permettre l'embauche d'un autre col bleu temporaire ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'embauche de M. Éric Gougeon à titre de col bleu – préposé à l'entretien des parcs et espaces verts temporaire pour une période maximale de 24 semaines.

M. Gougeon sera rémunéré selon le taux prévu pour la classe 3, échelon 1 de la grille salariale des employés syndiqués.

Adoptée à la majorité

2020-06-1688 Autorisation d'exercer l'option de renouvellement d'un contrat de déneigement

ATTENDU QUE le contrat de déneigement pour le secteur ouest de la Municipalité est arrivé à échéance ;

ATTENDU QUE le contrat prévoit une option de renouvellement pour une durée de 24 mois ;

ATTENDU QU'il serait opportun d'exercer la dite option ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le prolongement du contrat de déneigement pour le secteur ouest pour une période de 24 mois conformément à la clause 6 du cahier des charges spéciales.

Adoptée à la majorité

2020-06-1689 Appui à une demande de révision d'une décision de la CPTAQ

ATTENDU QUE dans sa résolution 2019-05-1415 du 6 mai 2019, ce Conseil a appuyé une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) formulée par Bell mobilité inc. concernant l'érection d'une tour de télécommunication cellulaire sur le lot 3 300 075 situé sur la route 309 ;

ATTENDU QUE le 3 septembre 2019, la Municipalité a également adopté un règlement modifiant son règlement de zonage afin de permettre l'installation de la dite tour et que cette modification a été jugée conforme au schéma d'aménagement par la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;

ATTENDU QUE dans une décision rendue le 3 mars 2020, la CPTAQ a autorisé le projet moyennant la condition qu'aucune coupe d'érables ne soit effectuée sur le site visé, le chemin d'accès ou pour l'implantation des poteaux et câbles électrique ;

ATTENDU QUE cette condition constitue une contrainte excessive et rend le projet à toute fin pratique irréalisable ;

ATTENDU QUE la Municipalité juge la réalisation de ce projet essentiel pour garantir la sécurité de ses résidents particulièrement dans le contexte actuel de pandémie où les télécommunications cellulaires sont plus que jamais un service de base ;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités voisines bénéficieraient également de l'ajout de cette tour;

ATTENDU QUE Bell mobilité inc., par le biais de ses avocats a formulé le 3 avril dernier une demande de révision de la décision de la CPTAQ ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil appui la demande de révision de la décision de la CPTAQ # 424854 du 3 mars 2020 formulée par la compagnie Bell mobilité inc. afin que la condition de ne couper aucun érable dans le cadre du projet d'érection d'une tour de télécommunication sur le route 309 soit retirée ou pour le moins assouplie afin de permettre la réalisation du projet ;

DE PLUS, ce Conseil demande que la présente résolution soit transmise aux municipalités de Mulgrave-et-Derry, de Notre-Dame-de-la-Salette et de Val-des-Monts ainsi qu'à la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin d'obtenir leur appui.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-1690 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h15

Adoptée à l'unanimité

_____	_____
Marc Louis-Seize	Alain Descarreaux
Maire	Directeur général

Je, Marc Louis-Seize, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.